

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## **ditions générales :**

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## **armacie :**

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## **diologie et Biologie :**

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## **tique :**

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## **éducation :**

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## **ntaire :**

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## **maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :**

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## **Adresses Mails utiles**

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



## **Déclaration de Maladie**

Nº P19- 0044053

54 Uob

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

### **Cadre réservé à l'adhérent (e)**

Matricule : 1268 Société : R.A.M.

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : ELKOUHEN ASSEPHOK

Date de naissance : 09-06-1953

Adresse : 40 Rue D'AK SAGIS - Casablanca

Tél. : 0661.36.93.06 Total des frais engagés : 1091,10 Dhs

### **Cadre réservé au Médecin**

Cachet du médecin :



Date de consultation : 30/10/2021

Nom et prénom du malade : Mme REGGAI T.NADA Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : H.T.A. 10/10/2021

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, je vous prie de me renseigner sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le 30/10/2021

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes.
30/10/2000		6		DR. HASNA CARDIOLOGUE Bd ELODYS Rés. les Rosiers 1000 N°122 Aïn Chock - Casablanca 0522 522 530 - INPE : 091199887

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>PHARMACIE MABEL</b> 10 Avenue de l'ULP (Strasbourg) 67000 Strasbourg Tél. 03 88 11 59 - Fax. 03 88 11 59	30/10/2020	2091,40

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES .**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
		H 25533412   21433552 00000000   00000000 D ————— G 00000000   00000000 35533411   11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX
		B		
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

## Docteur Hasnaa FARESSE

- Spécialiste en cardiologie et maladies vasculaires
- Diplômé de la faculté de médecine de Casablanca
- Diplômé en échocardiographie de la faculté Victor Ségalen Bordeaux II France
- Diplômée en échocardiographie congénitale et pédiatrique Université Claude Bernard Lyon France
- Ex interne au CHU de Casablanca
- Ex interne au CHU de Rouen - France



## الدكتورة فارس حسناء

- إختصاصية في أمراض القلب والشرايين
- خريجة كلية الطب بالبيضاء
- خريجة كلية الطب فيكتور سيكالين بوردو فرنسا في تشخيص أمراض القلب بالصدى
- دبلوم أمراض القلب للأطفال والرضع من كلية كلود برتران ليون فرنسا
- طبيبة داخلية سابقاً بمستشفى ابن رشد بالبيضاء
- طبيبة سابقاً بالمستشفى الجامعي روون بفرنسا

Casablanca le: 30/10/2016

Mme BEQQALI NADIA

167,30 x 7

① Govergyl No. 1 - 0 - 0  
27,70 x 6

② Cardioprin 100 mg x 100  
87,50 x 6

③ Nerbillets 11 - 0 - 0  
20,80 x 11

④ Glucophage 500 1 - 1 - 1

T = 2091,10

Dr. Hasnaa FARESSE  
CARBIOLOGUE  
Bd. ElQods rés. les Rosiers Imm. 1  
N°122 Ain chock - Casablanca  
0522 522 530 • INPE : 091199687  
M de 6 min

2080

2080

2080

2080

2080

2080

2080

2080

2080

2080

2080

\* VIGNETTE

**NEBILET® 5mg**

28 comprimés G

PPV 162DH60

\* VIGNETTE

**NEBILET® 5mg**

28 comprimés G

PPV 162DH60

\* VIGNETTE

**NEBILET® 5mg**

28 comprimés G

PPV 162DH60

\* VIGNETTE

**NEBILET® 5mg**

28 comprimés G

PPV 162DH60

\* VIGNETTE

**NEBILET® 5mg**

28 comprimés G

PPV 162DH60

\* VIGNETTE

**NEBILET® 5mg**

28 comprimés G

PPV 162DH60

100

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

O



6 118001 090280

100

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

O



6 118001 090280

100

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

O



6 118001 090280

100

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

O



6 118001 090280

100

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

O



6 118001 090280

100

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

O



6 118001 090280



248.00

1



248.00

1



248.00

1



248.00

1



248.00

1



248.00

1



248.00

1